

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

1. Tout déplacement dans les couloirs du gymnase doit se faire dans le calme.
2. Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée.
3. Toute absence doit être signalée à l'entraîneur.
4. L'accès du bureau est interdit en l'absence d'un membre du bureau. Seuls sont autorisés, les gymnastes ayant la responsabilité d'un entraînement.
5. L'utilisation du téléphone, fax, ordinateur est strictement limitée aux besoins du club.
6. Les gymnastes sont priés de respecter la bonne tenue des vestiaires et des douches.

Signature du gymnaste